

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 914**5 septembre 2003****SOMMAIRE**

Administration Technique et Travaux Comptables S.A., Luxembourg	43861	Fontainebleau Holding S.A., Luxembourg	43852
Airex Holding S.A.	43870	GNA S.A.H., Luxembourg	43869
Albin West S.A., Luxembourg	43867	Groupe SOCOBAT S.A., Luxembourg	43848
Albin West S.A., Luxembourg	43867	Habi S.A.H., Luxembourg	43866
Albin West S.A., Luxembourg	43867	I.E.M.A.M. S.A., Luxembourg	43826
Albin West S.A., Luxembourg	43867	I.I.C.T.I.L., Institut International pour la Commercialisation de Technologies Innovatrices S.A., Luxembourg	43866
AM Concept S.A., Luxembourg	43833	Immo Lux-Airport II S.A., Luxembourg	43852
Amati Holding S.A., Luxembourg	43838	Imperial Shipping, GmbH, Wasserbillig	43850
Arras Holding S.A., Luxembourg	43850	Incorion Investment Holding Company S.A., Luxembourg	43826
Axion Associates, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	43869	Indosuez Management II S.A.H., Luxembourg	43853
Axion Associates, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	43869	Jean's West Extension S.A., Luxembourg	43868
BM Place d'Armes S.A., Luxembourg	43864	JFB Finance S.A., Luxembourg	43852
Camozzi Investment S.A.	43836	JFB Finance S.A., Luxembourg	43853
Camuzzi International S.A., Luxembourg	43870	L.T.I. Luxembourg, Sà r.l.	43868
CM21 Participations S.A., Luxembourg	43864	Landeuropéan Investment S.A., Luxembourg	43857
Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises S.A., Luxembourg	43867	Libretti Holding, S.à r.l., Luxembourg	43871
Corporate Asset Investment S.A., Luxembourg ..	43837	LMBV, S.à r.l., Luxembourg	43841
Corporate Asset Investment S.A., Luxembourg ..	43837	Luxembourg Trust & Consulting S.A., Luxembourg	43834
Daka Import S.A., Bettembourg	43871	Metralux S.A. - Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois, Dudelange	43826
Dalsmyrni Holdings S.A., Luxembourg	43870	Naacals Distribution S.A., Luxembourg	43861
Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., Luxembourg	43869	NGH Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43827
Dias Holding S.A., Luxembourg	43872	Normalux S.A. Holding, Luxembourg	43868
DJ Advisory Services, S.à r.l., Luxembourg	43853	Pan Investments S.A., Luxembourg	43870
DJ Advisory Services, S.à r.l., Luxembourg	43853	PBA Consulting S.A., Luxembourg	43854
E.C. Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	43833	Pecharmant S.A., Luxembourg	43846
Educational Research Center Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	43849	Pecharmant S.A., Luxembourg	43847
Emmepi S.A., Luxembourg	43870	Rastrip S.A., Luxembourg-Kirchberg	43868
Eolia S.A., Luxembourg-Kirchberg	43851	Reit Immobilien S.A., Luxembourg	43868
Erdevel Europa, S.à r.l., Luxembourg	43842	Rose Investment Holding S.A., Luxembourg	43872
ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Luxembourg-Kirchberg	43851	Société Anonyme Crocus, Luxembourg	43871
Eumaco S.A., Luxembourg-Kirchberg	43861	Société de Lavalois S.A.H., Luxembourg	43871
Eumaco S.A., Luxembourg-Kirchberg	43861	Teigur Holding S.A., Luxembourg	43872
Fiamm Distribution S.A., Luxembourg	43838	Trans-Ocean Reinsurance S.A., Luxembourg	43850
Fiamm Distribution S.A., Luxembourg	43838	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	43836
Fiamm International S.A., Luxembourg	43827	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	43836
Fiamm International S.A., Luxembourg	43827	Zafra Investment Holding S.A., Luxembourg	43851
Financial Holding Hebetto S.A., Luxembourg	43847	Zafra Investment Holding S.A., Luxembourg	43851
Financière Vaillant Holding S.A., Luxembourg	43869		

INCORION INVESTMENT HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.644.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2003

Monsieur Vladimir Oplanchuk, demeurant au 7, Smolenskaya Street, Moscou, Russie, a été nommé administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Vladimir Antonov.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Signataire de catégorie A

- Monsieur Vladimir Oplanchuk, demeurant au 7, Smolenskaya Street, Moscou, Russie.

Signataire de catégorie B

- Monsieur Sergey Mendeleev, demeurant au 7, Smolenskaya Street, Moscou, Russie.

Signataire de catégorie C

- Monsieur Alexander Smirnoff, demeurant au 7, Smolenskaya Street, Moscou, Russie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046861.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

METRALUX S.A. - SOCIETE DE METALLERIE ET TRAVAUX LUXEMBOURGEOIS,

Société Anonyme.

Siège social: L-3475 Dudelange, Z.I. des Laminoirs de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 70.295.

—
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2003
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002*

Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes ayant remis sa démission, l'Assemblée générale a décidé de nommer en remplacement:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047435.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

I.E.M.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.226.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 9 avril 2003

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de la société SGA SERVICES S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la Société

I.E.M.A.M. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048113.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.323.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AH01480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(047413.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.323.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 30 avril 2003*

Résolutions

L'assemblée prend acte la démission de Monsieur Eugenio Razelli, le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour et décide de ne pas le remplacer.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de cinq à quatre et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Giulio Dolcetta, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Monsieur Giuseppe Berti, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), administrateur;
Monsieur Patrick Picco, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047420.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

**NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 68.938.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of NGH LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B number 68.938, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on March 2nd, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 3rd, 1999, number 407 (the «Company»). The Articles of Incorporation have been last modified by a deed of the undersigned notary on 27 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 5th, 2003, number 710.

The meeting was opened at 6.15 p.m. with Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Marc Prospert, private employee, residing at Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Conversion of the Company into a société à responsabilité limitée.
2. Approval of new articles of association.
3. Confirmation of the registered office of the Company.

4. Appointment of the managers of the Company.

5. Appointment of a statutory auditor.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

First resolution

The general meeting, after deliberation, unanimously resolves to convert the Company from its original form of a société anonyme into the form of a société à responsabilité limitée, in accordance with Article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Second resolution

The general meeting unanimously approves the new articles of association of the Company which shall read as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, the Commercial Code, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of NGH LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred eighty-nine million five hundred ninety-five thousand euro (EUR 189,595,000.-) represented by one hundred eighty-nine thousand five hundred ninety-five (189,595) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of the members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Commercial Code and amendments thereto.»

Interim accounts of the Company as of 31 May 2003 have been submitted to the general meeting of shareholders and will remain attached to this deed. The accounts show accumulated losses of twenty-eight million two hundred thirty-seven thousand two hundred seventy-two euros (EUR 28,237,272.-).

Third resolution

The general meeting unanimously confirms that the registered office will continue to be located at L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

Fourth resolution

The general meeting resolves that the following persons are appointed as managers of the Company until the general meeting resolving on the annual accounts for the financial year ending 31 December 2003:

a. Mr Richard D. Headley, company director, with professional address at One Nationwide Plaza, Columbus, OH 43215-2220, U.S.A.

b. Mr Milton E. Fullen, company director, with professional address at One Nationwide Plaza, Columbus, OH 43215-2220, U.S.A.

c. Mr Adam Uszpolewicz, company director, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Fifth resolution

The general meeting takes unanimously the resolution to appoint as statutory auditor KPMG AUDIT, Société Civile, with registered address at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, until the general meeting resolving on the annual accounts for the financial year ending 31 December 2003.

There being no further business, the meeting is terminated at 6.30 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; upon the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de NGH LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 68.938, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 3 juin 1999, numéro 407 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 juillet 2003, numéro 710.

L'assemblée est ouverte à 18.15 heures sous la présidence de Maître Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, qui nomme Monsieur Marc Prosper, demeurant à Bertrange, comme secrétaire.

L'assemblée élit Mme Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion de la Société en une société à responsabilité limitée.

2. Approbation des nouveaux statuts.

3. Confirmation de la localisation du siège social.

4. Election des gérants de la Société.

5. Désignation d'un réviseur d'entreprise.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution de convertir la Société de sa forme originale de société anonyme en une société à responsabilité limitée, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de NGH LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 189.595.000,-) représentée par cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze (189.595) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de plusieurs gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des associés et du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la vente des actifs après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, du Code de Commerce, et de leurs modifications.»

Des comptes intermédiaires de la Société en date du 31 mai 2003 ont été soumis à l'assemblée générale des associés et demeureront annexés aux présentes. Les comptes présentent des pertes cumulées s'élevant à un montant de vingt-huit millions deux cent trente-sept mille deux cent soixante-douze euros (EUR 28.237.272,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme à l'unanimité que le siège social continuera à être localisé au L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend la résolution de désigner les personnes suivantes en tant que gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'année sociale se clôturant au 31 décembre 2003:

- a. Monsieur Richard D. Headley, administrateur de société, avec adresse professionnelle au One Nationwide Plaza, Columbus, OH 43215-2220, U.S.A.
- b. Monsieur Milton E. Fullen, administrateur de société, avec adresse professionnelle au One Nationwide Plaza, Columbus, OH 43215-2220, U.S.A.
- c. Monsieur Adam Uszpolewicz, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution de nommer comme réviseur d'entreprise KPMG AUDIT, Société Civile, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'année sociale se clôturant au 31 décembre 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, M. Prospert, A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, vol. 139S, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

A. Schwachtgen.

(048019.3/230/356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

E.C. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 30.397.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(046830.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

AM CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 51.102.

*Extrait des Résolutions du Procès-Verbal de la réunion
du Conseil d'Administration tenue en date du 9 août 2000*

Administrateur-Délégué

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Ehrminger Alain, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle, et ce avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047438.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

LUXEMBOURG TRUST & CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.

H. R. Luxemburg B 95.028.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend drei, den fünf und zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Herr Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-54296 Trier, Kreuzflur 5, (Bundesrepublik Deutschland).

2.- Herr Guillaume Rauchs, Jurist, wohnhaft in L-2153 Luxemburg, 49, rue Antoine Meyer.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung LUXEMBOURG TRUST & CONSULTING S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen für Unternehmen, insbesondere im Bereich der Verwaltung und Beratung von Unternehmen, sowie die Treuhandtätigkeit für fremde Rechnung.

Die Gesellschaft ist berechtigt sich an anderen Gesellschaften zu beteiligen oder Unternehmen zu erwerben.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei und dreissig tausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in zwei und dreissig (32) Aktien von jeweils ein tausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats Juni um 11.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herrn Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-54296 Trier, Kreuzflur 5, (Bundesrepublik Deutschland), sechzehn Aktien	16
2.- Herrn Guillaume Rauchs, Jurist, wohnhaft in L-2153 Luxemburg, 49, rue Antoine Meyer, sechzehn Aktien.	16
Total: zwei und dreissig Aktien	32

Die vorgenannten Aktien wurden in Höhe eines Betrages von zehn tausend Euro (10.000,- EUR) eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft dieser Betrag zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2004 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Kompargenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 1. März 1949, wohnhaft in D-54296 Trier, Kreuzflur 5, (Bundesrepublik Deutschland);
 - b) Herr Guillaume Rauchs, Jurist, geboren in Luxemburg, am 5. April 1969, wohnhaft in L-2153 Luxemburg, 49, rue Antoine Meyer;
 - c) Herr Stéphane Sadoune, Jurist, geboren in Mont-Saint-Martin, (Frankreich), am 15. September 1975, wohnhaft in F-54400 Longwy, 83, rue de la Faiencerie, (Frankreich).
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:

- Die Aktiengesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 54.459), mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2009.

6.- Der Verwaltungsrat ist befugt ein oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten seines Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Kappes, Rauchs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2003, vol. 524, fol. 21, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. August 2003.

J. Seckler.

(048039.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

CAMOZZI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 65.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2003

Messieurs Giovanni Camozzi, Lodovici Camozzi, Norbert Schmitz, Mario Rao, Norbert Werner, Jean-Marie Poos et Philippe Mihail, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Pour la société

CAMOZZI INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048101.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.974.500,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.521.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00763, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 1^{er} août 2003.

ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Signature

(047748.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.974.500,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.521.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00761, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 1^{er} août 2003.

ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Signature

(047746.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

**CORPORATE ASSET INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. PCB S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.370.

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PCB S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 29 avril 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 1131 du 26 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Braem, administrateur-délégué de P.C.B. S.A., demeurant à B-2930 Brasschaat, Heislagebaan 1,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en CORPORATE ASSET INVESTMENT S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement du siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CORPORATE ASSET INVESTMENT S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CORPORATE ASSET INVESTMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Braem, B. Tassigny, J. Naveaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 140S, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048247.3/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

CORPORATE ASSET INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048248.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

FIAMM DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.322.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIAMM DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(047416.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

FIAMM DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.322.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 30 avril 2003*

Résolutions

L'assemblée prend acte la démission de Monsieur Eugenio Razelli, le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour et décide de ne pas le remplacer.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de cinq à quatre et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Giulio Dolcetta, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Monsieur Giuseppe Berti, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), administrateur;
Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.
Madame Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
FIAMM DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047423.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

AMATI HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 95.038.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Luxembourg.

Sind erschienen

- BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey,

hier vertreten durch Frau Monique Juncker, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 7. Juli 2003.

- ECOREAL S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, hier vertreten durch Herrn Gérard Birchen, Privatbeamte, wohnhaft in Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 7. Juli 2003.

Vorgenannte Vollmachten bleiben, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den amtierenden Notar ersuchten, Folgendes zu beurkunden:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Holdinggesellschaft unter der Bezeichnung AMATI HOLDING S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihundert-vierzigtausend Euro (340.000,- EUR), eingeteilt in dreitausendvierhundert (3.400) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR).

Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf sechshunderttausend Euro (600.000,- EUR) festgesetzt eingeteilt in sechstausend (6.000) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR).

Das genehmigte und gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Uebereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Zeitspanne von fünf Jahren vom Datum der Veröffentlichung dieser Satzung an gerechnet, das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können gezeichnet und ausgegeben werden mittels Aktien mit oder ohne Ausgabepremie ganz nach Belieben des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem ermächtigt Anleihen auszugeben, in Form einfacher Anleihen, Optionsanleihen oder Wandelanleihen, in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufen-den Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt diese Aufstockungen vorzunehmen ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten. Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokurist oder jeder anderen ermächtigten Person, Vollmacht erteilen um die Zeichnungen zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien welche diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten.

Jedesmal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel als automatisch an die vorgenommene Aenderung angepasst, betrachtet.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Global- oder Einzelaktien ausstellen.

Die Aktien können als Namens- oder Inhaberaktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann den Wiederkauf ihrer eigenen Aktien unter den gesetzlich gegebenen Bedingungen veranlassen.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nachfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Uebertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütungen festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Stadt Luxemburg am dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen am zweiten Freitag des Monates Juli eines jeden Jahres um 15.30 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2005.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2004.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden auszahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Aenderungen.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., vorbenannt	3.399 Aktien
ECOREAL S.A., vorbenannt	1 Aktie
Total	3.400 Aktien

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von dreihundertvierzig-tausend Euro (340.000,- EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde, der es ausdrücklich bescheinigt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr viertausendsiebenhundert Euro (4.700,- EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüssen:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2007 befindet, werden ernannt:

MONTEREY SERVICES S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, Handelsregister Luxemburg Nummer B 51 100

Frau Monique Juncker, Privatbeamtin, mit beruflicher Adresse in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, geboren am 9. April 1964 in Ettelbruck (L)

Herr Robert Hovenier, directeur commercial, mit beruflicher Adresse in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, geboren am 28. Mai 1965 in Seedorf (NL)

3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., réviseur d'entreprises, mit Gesellschaftssitz in L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, Handelsregister Luxemburg Nummer B 34 813

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Juncker, G. Birchen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 15, case 2. – Reçu 3.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 11. August 2003.

G. Lecuit.

(048209.3/220/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

LMBV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.426.163,67 EUR.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 68.420.

Conformément à la convention cadre signée le 23 juin 2000 entre S.G.A. SERVICES S.A. (anc. VIP SERVICES S.A.), Monsieur Béchara Raad et CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.:

Sont associés de la société LMBV, S.à r.l., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

Monsieur Béchara Raad pour	178.550 parts
S.G.A. SERVICES S.A. pour	1 part

Luxembourg, le 14 avril 2003.

S.G.A. SERVICES S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048122.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ERDEVEL EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.044.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of July.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- Mr Michael Nicolas Pocalyko, investment banker, born in Fountain Hill, Pennsylvania, (United States of America), on the 24th of December 1954, residing in VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (United States of America).

2.- Mrs Barbara Snelbaker Pocalyko, certified public accountant, born in Bethesda, Maryland, (United States of America), on the 24th of February 1954, residing in VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (United States of America).

Both are here represented by Mr Michal Wittmann, company director, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of ERDEVEL EUROPA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate Capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at two million Euros (2,000,000.- EUR), represented by two thousand (2,000) shares of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Michael Nicolas Pocalyko, investment banker, residing in VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (United States of America), one thousand shares 1,000

2.- Mrs Barbara Snelbaker Pocalyko, certified public accountant, residing in VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (United States of America), one thousand shares 1,000

Total: two thousand shares 2,000

All the shares have been totally paid up so that the amount of two million Euros (2,000,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2003.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at eleven thousand six hundred and fifty Euros.

The present company is to be considered as a family limited liability company, the shareowners being spouses.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named share owners took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri.

2.- Are appointed as managers:

a) Mr Michal Wittmann, company director, born in Sokolov, (former Tchechoslovaquie), on the 4th of February 1950, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, manager with power of signature of category B;

b) Mr Klaus Krumnau, lawyer, born in Freiburg, (Germany), on the 14th September 1958, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, manager with power of signature of category B;

c) Mrs Sylvie Abtal-Cola, private employee, born at Hayange, (France), on the 13th May 1967, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, manager with power of signature of category B;

d) Mr Michael Nicolas Pocalyko, investment banker, born in Fountain Hill, Pennsylvania, (United States of America), on the 24th of December 1954, residing in VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (United States of America), manager with power of signature of category A;

e) Mrs Barbara Snelbaker Pocalyko, certified public accountant, born in Bethesda, Maryland, (United States of America), on the 24th of February 1954, residing in VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (United States of America), manager with power of signature of category A.

3.- The corporation will be validly bound by the joint signature of one manager with power of signature of category A and one manager with power of signature of category B.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Michael Nicolas Pocalyko, investment banker, né à Fountain Hill, Pennsylvania, (Etats-Unis d'Amérique), le 24 décembre 1954, demeurant à VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (Etats-Unis d'Amérique).

2.- Madame Barbara Snelbaker Pocalyko, certified public accountant, née à Bethesda, Maryland, (Etats-Unis d'Amérique), le 24 février 1954, demeurant à VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (Etats-Unis d'Amérique).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ERDEVEL EUROPA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michael Nicolas Pocalyko, investment banker, demeurant à VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (Etats-Unis d'Amérique), mille parts sociales. 1.000

2.- Madame Barbara Snelbaker Pocalyko, certified public accountant, demeurant à VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (Etats-Unis d'Amérique), mille parts sociales. 1.000

Total: deux mille parts sociales 2.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son admi-

nistration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ onze mille six cent cinquante euros.

La présente société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant époux.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri.

2.- Sont désignés comme gérants de la société:

a) Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, né à Sokolov, (ancienne Tchécoslovaquie), le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, gérant avec pouvoir de signature de catégorie B;

b) Monsieur Klaus Krumnau, juriste, né à Freiburg, (Allemagne), le 14 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, gérant avec pouvoir de signature de catégorie B;

c) Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, née à Hayange, (France), le 13 mai 1967, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, Boulevard Prince Henri, gérant avec pouvoir de signature de catégorie B;

d) Monsieur Michael Nicolas Pocalyko, investment banker, né à Fountain Hill, Pennsylvania, (Etats-Unis d'Amérique), le 24 décembre 1954, demeurant à VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (Etats-Unis d'Amérique), gérant avec pouvoir de signature de catégorie A;

e) Madame Barbara Snelbaker Pocalyko, certified public accountant, née à Bethesda, Maryland, (Etats-Unis d'Amérique), le 24 février 1954, demeurant à VA-12932 Virginia, Oak Hill, Oak Lawn Place, (Etats-Unis d'Amérique), gérant avec pouvoir de signature de catégorie A.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un gérant avec pouvoir de signature de catégorie B.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Wittmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2003, vol. 524, fol. 20, case 8. – Reçu 20.000,- euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2003.

J. Seckler.

(048220.3/231/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

**PECHARMANT S.A., Société Anonyme,
(anc. PECHARMANT HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.308.

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PECHARMANT HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34.308, (ci-après: la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte notarié du 22 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 9 du 10 janvier 1991.

Suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 10 septembre 2001, il a été décidé de convertir le capital social souscrit de la Société de liras italiennes (ITL) en euros (EUR) avec la modification correspondante de l'article cinq des statuts de la Société; un extrait dudit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire a été publié au Mémorial C numéro 897 du 12 juin 2002, page 43021.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Evelyne Bey, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Abandon, avec effet immédiat, du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption d'un objet social commercial général des sociétés de participations financières (soparfi).

2.- Modification afférente de l'article quatre (4) des statuts de la Société.

3.- Modification de la raison sociale de la Société en PECHARMANT S.A. et modification afférente de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929 (Holding).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter, en conséquence de la résolution qui précède, un nouvel objet social et de modifier ainsi l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement

quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Troisième résolution

En relation avec l'abandon du statut holding par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société en supprimant le terme «Holding», de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société se lise comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PECHARMANT S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, E. Bey, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2003, vol. 875, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2003.

J.J. Wagner.

(048290.3/239/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

**PECHARMANT S.A., Société Anonyme,
(anc. PECHARMANT HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 34.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2003.

J.J. Wagner.

(048294.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.161.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signatures

Directeurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, Vol. 577, fol. 28, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(047660.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

GROUPE SOCOBAT S.A., Société Anonyme,
(anc. DEDALE S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
 R. C. Luxembourg B 81.843.

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEDALE S.A., avec siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1035 du 20 novembre 2001, ayant un capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mourad Mecheri, administrateur de société, demeurant à Tucquegnieux, (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos Jorge Da Conceicao Mendes, administrateur de société, demeurant à Dudelange,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paulo Sergio Da Conceicao Mendes, électricien, demeurant à Dudelange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en GROUPE SOCOBAT S.A. et modification de l'article 1 des statuts de la société.

2.- Changement du siège social.

3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de façades et de carrelages ainsi que l'achat et la vente d'articles de la branche.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

4.- Révocation de trois administrateurs et élection des remplaçants.

5.- Nomination d'un fondé de pouvoir.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en GROUPE SOCOBAT S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GROUPE SOCOBAT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx, à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article quatre (4) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de façades et de carrelages ainsi que l'achat et la vente d'articles de la branche.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Messieurs Jean-Pierre Thibal, Monsieur Sébastien Thibal et Monsieur Arthur Phong de leur poste d'administrateur de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Carlos Jorge Da Conceicao Mendes, né à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 1980, demeurant à L-3526 Dudelange, 30, rue des Minières;
- b) Monsieur Paulo Sergio Da Conceicao Mendes, né à Esch-sur-Alzette, le 16 août 1977, demeurant à L-3526 Dudelange, 30 rue des Minières,
- c) La société anonyme GRANT FINANCE & CO S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.601).

Sixième résolution

L'assemblée générale délègue, conformément à l'article 9 des statuts, la gestion journalière de la société à son directeur salarié:

- Monsieur Alcides Santos Silva, entrepreneur de construction, né à Pousaplores Angiao, (Portugal), le 25 juin 1955, titulaire de l'autorisation d'établissement délibérée par le Ministère des Classes Moyennes en qualité d'artisan pour l'activité «entrepreneur de construction - plafonneur façadier»;

La société sera engagée par sa signature individuelle.

L'assemblée décide que la co-signature du directeur salarié Monsieur Alcides Santos Silva, reste obligatoire pour tout acte ou document de la société nécessitant la signature du titulaire de l'autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des classes moyennes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Mecheri, C.J. Da Conceicao Mendes, P.S. Da Conceicao Mendes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2003, vol. 522, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2003.

J. Seckler.

(048288.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EDUCATIONAL RESEARCH CENTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 53.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(046831.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

ARRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 29.306.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Signature.

(047433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

TRANS-OCEAN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 42.723.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social le 20 mai 2003

L'Assemblée décide le renouvellement du mandat de réviseur de la Compagnie de Révision pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

R. Paridaens

Financial Controller

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047457.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

IMPERIAL SHIPPING, GmbH, Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6617 Wasserbillig, 15A, route d'Echternach.
H. R. Luxembourg B 59.931.

Im Jahre zweitausend und drei, am einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMPERIAL REEDEREI, GmbH. mit Sitz in D-47119 Duisburg, Franz-Haniel-Platz 6-8, vertreten durch Herrn Helmut Botermann, Geschäftsführer, wohnhaft zu D-40235 Düsseldorf, Limburgerstrasse 19,

hier vertreten durch die Herren Rolf Günther, Prokurist, wohnhaft zu D-46147 Oberhausen, Hühnerstrasse 95 und Rainer Tadsen, Rheinpatentinhaber, wohnhaft zu D-47506 Neukirchen-Vluyn, Dürerstrasse 27,

auf Grund einer ihnen erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Duisburg am 7. Juli 2003, welche Vollmacht von den Vollmachtnehmern und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Die Erschienene ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMPERIAL SHIPPING, GmbH, mit Sitz in Wasserbillig, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 556 vom 9. Oktober 1997 und deren Statuten zuletzt abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. Mai 2003, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter Nummer B 59.931.

Die Gesellschaft hat ein Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), vollständig eingezahlt und welche bisher gehalten wurden durch die vorgenannte IMPERIAL REEDEREI, GmbH.

Alsdann erklärt die vorgenannte Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Es wird beschlossen die Zahl der Geschäftsführer von drei (3) auf vier (4) zu erweitern.

Herr Manfred Thentie, Kaufmann, geboren zu Duisburg am 15. Dezember 1943, wohnhaft zu D-47506 Neunkirchen-Vluyn, am Sourenhof 14, hier anwesend und dies annehmend, soll vom 1. Juli 2003 an, als kaufmännischer Geschäftsführer für die Schubschiffahrt gelten.

Die Herren Rolf Günther, Prokurist, wohnhaft zu D-46147 Oberhausen, Hühnerstrasse 95, Rainer Tadsen, Rheinpatentinhaber, wohnhaft zu D-47506 Neukirchen-Vluyn, Dürerstrasse 27, Thijs Aarten, Kaufmann, wohnhaft zu NL-7081 HA Gendringen, Broerdijk 46, bleiben administrativer, technischer und kaufmännischer Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Günther, R. Tadsen, M. Thentie und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2003, vol. 467, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 août 2003.

A. Lentz.

(048281.3/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EOLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 80.398.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(046833.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

ESFIL - ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 46.338.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(046834.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

ZAFRA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.680.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour ZAFRA INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047708.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

ZAFRA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.680.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour ZAFRA INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047709.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

IMMO LUX-AIRPORT II S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.019.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Signature.

(047713.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

FONTAINEBLEAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.676.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2003

Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos et S.G.A. SERVICES S.A. sont nommés Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

FONTAINEBLEAU HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048111.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

JFB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.788.

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JFB FINANCE S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 24 mars 2003 et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 91.788.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de modifier le pouvoir de signature de l'administrateur-délégué.
- 2) Modification afférente de l'article 5, dernier paragraphe des statuts.
- 3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, ont pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, dernier paragraphe des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5. dernier paragraphe.** La société sera engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur ou par la signature collective de deux administrateurs.»

En conséquence, la société ne sera dorénavant plus engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé. F. Spadoni, A.-S. Baranski, C. Godfurnon et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 juillet 2003, vol. 466, fol. 95, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 août 2003.

A. Lentz.

(048284.3/221/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

JFB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 91.788.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 août 2003.

A. Lentz.

(048286.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2003

PricewaterhouseCoopers est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Pour la société

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048117.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

DJ ADVISORY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.139.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047483.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

DJ ADVISORY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.139.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2002

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047475.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

PBA CONSULTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 95.046.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Beatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- La société VERLAND INVEST LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par:

Madame Beatriz Gonzalez Raposo, préqualifiée,
en vertu d'une procuration lui donnée le 19 juillet 2003.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PBA CONSULTING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, le développement, la location, le financement et la mise en valeur d'actifs immobiliers situés aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les trois cent cinquante (350) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée	1
une action	1
2.- La société VERLAND INVEST LIMITED, prédésignée, trois cent quarante-neuf actions	349
Total: trois cent cinquante actions.	350

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-J. Wagner, J.-M. Debaty, B. Gonzalez Raposo.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2003, vol. 879, fol. 13, case 2. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} août 2003.

J.-J. Wagner.

(048256.3/239/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

LANDEUROPEAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 95.041.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme TROPHY A.G., ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Case Postale 1215 (Liechtenstein), ici représentée par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme FENDOR A.G., ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Case Postale 1215 (Liechtenstein), ici représentée par Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LANDEUROPEAN INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège social, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur.

Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Obligations

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu, à la date et l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront au siège de la société ou au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévue par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 7 juin 2004 à 10.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions représentatives du capital social, comme suit:

1.- La société anonyme TROPHY A.G., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société anonyme FENDOR A.G., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Urs Leiser, administrateur de sociétés, demeurant à CH-9470 Werdenburg, Bleicherstrasse 28 (Suisse);

b) Monsieur Rolf Schmid, administrateur de sociétés, demeurant à FL-9494 Schaan, Im Rossfeld 49 (Liechtenstein);

c) Madame Susanne Dünser, administrateur de sociétés, demeurant à FL-9494 Schaan, Im Grabaton 15 (Liechtenstein).

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, né à Luxembourg, le 26 novembre 1924, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

4.- Le siège de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

5.- Le mandat des administrateurs durera un an et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

6.- Le mandat du commissaire durera un an et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, T. Grosjean, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2003, vol. 524, fol. 21, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2003.

J. Seckler.

(048213.3/231/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 16.441.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juillet 2003

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Jean Vandeworde, Maître Christel Henon demeurant à F-54970 Landres, 41, rue de la Mine a été nommée administrateur.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2009.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047448.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

EUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 41.292.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(046836.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

EUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 41.292.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(046841.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

NAACALS DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 95.043.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R. C. S. Luxembourg section B numéro 88.188;

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;

2.- La société de droit de Gibraltar TRANSFIRM LTD, ayant son siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, Main Street 26, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 73019;

ici dûment représentée par son administrateur Monsieur Eric Faure, directeur de société, demeurant à F-13400 Aubagne, bâtiment E, résidence Parc des Passons, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NAACALS DISTRIBUTION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet des prestations commerciales dans le domaine de la moyenne et grande distribution et de la vente de sachets plastiques et tous types d'emballages.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., préqualifiée, cinq cents actions . . .	500
2.- La société de droit de Gibraltar TRANSFIRM LTD, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:
 - a) Monsieur Eric Faure, directeur de société, né à Marseille, (France), le 10 mai 1968, demeurant à F-13400 Aubagne, bâtiment E, résidence Parc des Passons, (France);
 - b) La société de droit de Gibraltar TRANSFIRM LTD, ayant son siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, Main Street 26, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 73019;
 - c) Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2009.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article dix des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Eric Faure, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Siret, E. Faure, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2003, vol. 524, fol. 18, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2003.

J. Seckler.

(048218.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

CM21 PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.382.

Procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 mai 2003

S'est réuni au siège social, 8 rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, le conseil d'administration de la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS.

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Georges Collart, sont présents Thierry Mouyart en qualité de secrétaire et la société EURAM LOGISTICS Inc.

Le président rappelle que le conseil d'administration a pour

Ordre du jour

Changement d'adresse

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par le conseil d'administration, ce dernier prend à l'unanimité, la résolution suivante:

- le transfert du siège social au Luxembourg à l'adresse suivante: L-1331 Luxembourg, avenue Grande Duchesse Charlotte n° 25 A. Cette décision prend effet dès ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants signent le présent procès-verbal pour accord.

G. Collart / T. Mouyart

Président / Secrétaire

EURAM LOGISTICS Inc

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047516.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

BM PLACE D'ARMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 95.042.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée LHÊTRE, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes, ici dûment représentée par sa gérante, Madame Malou Molitor, gemmologue, demeurant à L-6430 Echternach, 29, route de Diekirch.

2.- Monsieur Jean Beck, architecte, né à Luxembourg, le 25 avril 1960, demeurant à L-6430 Echternach, 29, route de Diekirch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BM PLACE D'ARMES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers pour son propre compte.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. La société à responsabilité limitée LHÊTRE, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes cinquante actions	50
2. M. Jean Beck, architecte, né à Luxembourg, le 25 avril 1960, demeurant à L-6430 Echternach 29, route de Diekirch cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Malou Molitor, gemmologue, née à Luxembourg, le 22 mars 1961, demeurant à L-6430 Echternach, 29, route de Diekirch;

b) Monsieur Jean Beck, architecte, né à Luxembourg, le 25 avril 1960, demeurant à L-6430 Echternach, 29, route de Diekirch.

c) Monsieur Georges Beck, ingénieur, né à Luxembourg, le 2 juillet 1962, demeurant à L-5823 Fentange, 12, Op der Sterz.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 67.904).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean Beck, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Molitor, J. Beck, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2003, vol. 524, fol. 23, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2003.

J. Seckler.

(048215.3/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

I.I.C.T.I.L., INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA COMMERCIALISATION DE TECHNOLOGIES INNOVATRICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 94.945.

Extrait du réunion du Conseil d'Administration du 18 juillet 2003

Après en avoir délibéré le conseil décide la résolution suivante:

- Est nommé Monsieur Charles Beijns qui accepte le mandat d'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047490.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

HABI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.594.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour HABI S.A., Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(047485.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

C.L.E., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.249.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 8 avril 2003 que:

Monsieur Spittaels Roger démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société C.L.E., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B 9.249.

Pour extrait conforme

P. Laplume

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047491.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.277.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(047500.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.277.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(047498.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.277.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(047497.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.277.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(047489.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

RASTRIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 81.156.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(046844.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

NORMALUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 39.477.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(046847.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

JEAN'S WEST EXTENSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 18.443.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047150.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

REIT IMMOBILIEEN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.533.

—
The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2001 recorded in Luxembourg, on 4th August 2003, réf. LSO-AH00399, have been deposited at the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 11th August 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on 7th August 2003.

For REIT IMMOBILIEEN S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Director

(047487.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

L.T.I. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 91.710.

—
Le siège social de la société L.T.I. LUXEMBOURG, S.à r.l. au 51 boulevard du Dr Charles Marx L-2130 Luxembourg, inscrit au R.C. de Luxembourg section B numéro 91.710, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 août 2003.

D. Phong

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047559.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

AXION ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 25, rue J.P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 60.867.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

Signature.

(047495.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

AXION ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 25, rue J.P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 60.867.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2002

Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Le rapport de gestion pour l'exercice 2001 a été approuvé.

Décharge a été donnée au Gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047493.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 51.795.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047530.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

GNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.481.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Signature.

(047642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

FINANCIERE VAILLANT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.994.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 mai 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor, Guy Glesener et Paul Obambi en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047594.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

AIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.352.

—
Le siège social de la société AIREX HOLDING S.A. au 51 boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, inscrit au R.C. de Luxembourg, section B numéro B 44.352, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 août 2003.

D. Phong

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047556.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

CAMUZZI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.482.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Signature.

(047644.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

**EMMEPI, Société Anonyme,
(anc. MASETTI GROUP EUROPE S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.671.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Signature.

(047647.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

PAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 70.872.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour PAN INVESTMENTS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047657.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

DALSMYNNI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 76.228.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour DALSMYNNI HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047659.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

SOCIETE DE LAVALOIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.134.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

Suite à la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire de ce jour décide de nommer en remplacement la société AUDITEX S.A., Société Anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous réserve d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dûment convoquée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

SOCIETE DE LAVALOIS S.A.H.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047596.3/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

SOCIETE ANONYME CROCUS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.293.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

Suite à la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire de ce jour décide de nommer en remplacement la société AUDITEX S.A., Société Anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous réserve d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dûment convoquée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

SOCIETE ANONYME CROCUS

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047598.3/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

LIBRETTI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.787.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour LIBRETTI HOLDING, S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047661.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

DAKA IMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
R. C. Luxembourg B 70.705.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Signature.

(047710.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

DIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.965.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

Suite à la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire de ce jour décide de nommer en remplacement la société AUDITEX S.A., Société Anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous réserve d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dûment convoquée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

DIAS HOLDING S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047599.3/531/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

ROSE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 76.241.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour ROSE INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047667.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

TEIGUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.543.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour TEIGUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047669.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.
